

Commission finances du 16 mars 2021 – Salon d'honneur – 18h00

Présents : Daniel JOMARD, Karine CLAUDE, Jean-Michel MARTIN, Dorine ROBERT, Cathy TRUFFIN, Yannick PIQUEE, Didier HOUOT, Emmanuelle AUBERT, Cédric PIERREL.

Excusés : Arthur BRAUN.

Services : Rémi DECOMBE, Valérie HUMBERTCLAUDE.

Daniel JOMARD présente les différents documents distribués aux élus pour cette commission municipale :

- Propositions budgétaires pour l'exercice 2021 sur les budgets annexes : forêt, assainissement, chaufferie, eau.
- Affectation des résultats de l'exercice 2020 sur les budgets annexes.

Il informe que ces budgets seront présentés en conseil municipal le 23 mars, puis voté en conseil municipal le 13 avril en même temps que le budget général.

1°) Etude des propositions budgétaires 2021 – Budgets annexes

Daniel JOMARD expose les résultats prévisionnels de l'année 2020 ainsi que les projets d'affectation.

| Montants Fonct = Réalisé total | Eau 2020 | Assainissement 2020 | Chaufferie 2020 | Forêt 2020 | Affectation |
|-------------------------------------|------------------|---------------------|------------------|------------|-------------|
| Montants Invest = Réalisé hors enga | Affectation 2021 | Affectation 2021 | Affectation 2021 | | 2021 |
| Fonctionnement | | | | | |
| Dépenses de fonctionnement | 222 152,05 | 225 907,68 | 152 731,11 | | 143 744,08 |
| Recettes de fonctionnement | 253 025,59 | 213 876,44 | 140 004,24 | | 150 022,86 |
| Résultat de l'exercice | 30 873,54 | -12 031,24 | -12 726,87 | | 6 278,78 |
| D002 de N | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| R002 de N | 74 947,70 | 33 056,14 | 46 828,47 | | 69 472,37 |
| Excédent à affecter | 105 821,24 | 21 024,90 | 34 101,60 | | 75 751,15 |
| Investissement | | | | | |
| Dépenses d'investissement | 102 054,22 | 336 270,23 | 32 838,19 | | 105 475,95 |
| Recettes d'investissement | 53 733,92 | 522 425,83 | 54 062,61 | | 125 021,14 |
| Résultat de l'exercice | -48 320,30 | 186 155,60 | 21 224,42 | | 19 545,19 |
| D001 de N | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | 15 290,64 |
| R001 de N | 193 143,16 | 224 428,29 | 36 111,70 | | |
| Résultat de l'année (A) | 144 822,86 | 410 583,89 | 57 336,12 | | 4 254,55 |
| Dépenses RAR | 84 150,00 | 285 300,00 | 11 463,22 | | 11 463,22 |
| Recettes RAR | | 242 414,07 | | | |
| Résultat RAR (B) | -84 150,00 | -42 885,93 | -11 463,22 | | -11 463,22 |
| Besoin de Financement (-A-B) | -60 672,86 | -367 697,96 | -45 872,90 | | 7 208,67 |
| Affectations | | | | | |
| Compte 1068 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | 7 208,67 |
| Compte D002 | | | | | |
| Compte R002 | 105 821,24 | 21 024,90 | 34 101,60 | | 68 542,48 |
| Compte D001 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| Compte R001 | 144 822,86 | 410 583,89 | 57 336,12 | | 4 254,55 |

a) Budget Forêt :

Concernant le budget forêt, une augmentation des dépenses de fonctionnement est proposée, car certaines dépenses prévues en 2020 seront faites en 2021 (dépenses d'exploitation de la forêt).

Les coupes de bois ont été fructueuses en 2020 : environ 145 000 € contre 110 000 € prévus. En 2021, la proposition est de 120 000 € tenu compte des estimations fournies par l'ONF.

30 000 € sont prévus pour lutte contre les feux de forêt à l'article 2312.

Propositions par section et par sens :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 195 992,48 € | 82 463,22 € |
| Recettes | 195 992,48 € | 82 463,22 € |

b) Budget Assainissement :

Les factures d'électricité seront plus importantes car il faut tenir compte de dépenses supplémentaires provenant de déports de facture de 2020 reçues en 2021 : + 2000€.

Les travaux de Zainvillers commenceront à être amortis en 2021 ce qui nécessite une augmentation des amortissements à 110 000 € en 2021.

Les recettes d'assainissement vont augmenter du fait de l'augmentation des tarifs et de la création d'un prix d'abonnement.

Yannick PIQUEE explique qu'en 2022, il y aura davantage de consommations du fait d'un nombre d'abonnés supplémentaires raccordés obligatoirement dans l'année suite aux travaux à Zainvillers.

Il y aura aussi, à l'avenir, des raccordements supplémentaires grâce au lotissement des roches de fontaine.

Daniel JOMARD estime que ces augmentations de recettes permettront de verser à nouveau un excédent à la section d'investissement car ce n'est plus le cas actuellement par souci d'équilibre dans la section d'exploitation.

Le FCTVA de 2019 sera touché en 2021, de même que celui de 2020, et l'année suivante il sera plus important du fait de la fin des travaux d'assainissement à Zainvillers en 2021.

Propositions par section et par sens :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 300 004,90 € | 819 997,96 € |
| Recettes | 300 004,90 € | 819 997,96 € |

c) Budget Chaufferie :

En 2020 un appel d'offres sur la gestion de la chaufferie a vu le contrat avec Idex renouvelé avec une baisse de certains prix d'exploitation notamment pour la maintenance et le prix des calories.

En 2021 le virement à la section d'investissement sera nul par souci d'équilibre (12 000 € de déficit sont constatés en 2020 sur la section de fonctionnement). De plus ce n'est pas forcément nécessaire pour les investissements en cours, pour beaucoup pris en charge par Idex.

En 2020 les dépenses ont été relativement modérées car la crise sanitaire a nécessité la fermeture de certains bâtiments notamment la piscine, si bien qu'en 2021 les dépenses devraient être plus élevées si la situation sanitaire est un peu plus stable. Toutefois les recettes de vente de chauffage sont quelque peu minorées.

Propositions par section et par sens :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 194 851,60 € | 362 121,24 € |
| Recettes | 194 851,60 € | 362 121,24 € |

d) Budget Eau :

Les charges générales réalisées en 2020 s'élèvent seulement à 68 000 € car il y a eu moins de matière à acheter en 2020 sur la neutralité.

Un virement à la section d'investissement est possible car il n'y a pas de problème d'équilibre : 80 000 €. Des investissements importants seront nécessaires sur la station de neutralisation (mise aux normes) et le réseau dans les années à venir (lutte contre les fuites, problème de pression du réseau).

Les ventes d'eau resteront au niveau de l'année 2020 en termes de recettes soit 150 000 € environ.

Les chiffres du schéma de distribution augmenteront car afin que la prestation convienne au département des Vosges des suppléments doivent être demandés pour analyse des réseaux fuyards. De plus des crédits

supplémentaires devront être ajoutés afin de rembourser entièrement les cautions encore détenues auprès des abonnés du réseau car ces cautions ne sont pas conformes à la réglementation. Un montant de 4600 € sera donc budgété.

Propositions par section et par sens :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 362 121,24 € | 302 522,86 € |
| Recettes | 362 121,24 € | 302 522,86 € |

2°) Budget Lotissement :

Concernant ce budget, Daniel JOMARD explique qu'il n'a pas encore d'élément précis à présenter mais le débat d'orientations budgétaires de ce budget sera étudié en conseil municipal le 23 mars. Le budget sera créé en conseil municipal puis les premiers équilibres de financement du projet seront proposés.

Les dépenses de travaux seront mandatées en section de fonctionnement ce qui est inhabituel, et ensuite rachetées en section d'investissement. Un emprunt sur 3 à 4 ans de crédit relais sera nécessaire le temps d'encaisser les recettes de vente des parcelles de terrain.

Daniel JOMARD explique enfin que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties évoluera à partir de 2021, pour toutes les communes de France. En effet, suite à la réforme de la taxe d'habitation qui disparaît, la compensation de la recette se fait par le versement de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Par conséquent, ce taux supplémentaire sera ajouté au taux communal actuellement connu. Le taux va fortement augmenter, de 25,65%, mais l'impact pour les contribuables voinrauds sera nul.

La séance est levée à 19h15.

Vagney, le 17 mars 2021,
Par délégation du Maire, l'adjoint aux finances,
Daniel JOMARD



